

QO HS

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Depuis plusieurs mois, il semblerait que plusieurs déprédations aient eut lieu aux abords de l'école secondaire de Bassecourt. Ces incivilités sont des plus détestables et il convient de les combattre avec fermeté notamment par des rondes policières accrues.

Malheureusement, il semblerait que les autorités en charge de l'école secondaire de Haute-Sorne aient récemment décidé d'une mesure des plus lumineuses pour lutter contre ce phénomène : installer des caméras de vidéosurveillance aux abords du bâtiment scolaire.

Sachant que cette solution ne va pas résoudre le problème des incivilités mais simplement le déplacer, l'installation de système de vidéosurveillance aux alentours d'une école dénote d'une éducation par la surveillance et la répression au détriment de la sphère privée, de l'éducation par la responsabilisation ou encore de rapports humains. On ajoutera que jamais une caméra ne pourra remplacer le travail des forces de l'ordre et que les résultats en matière de lutte contre les incivilités par surveillance vidéo sont pour le moins à géométrie variable. C'est donc principalement la protection de la sphère privée qui fait les frais d'une telle installation.

De telles mesures avaient d'ailleurs suscité il y a plusieurs années de vives polémiques dans le canton de Vaud. Ne pouvant croire quand dans un canton épris de liberté comme le nôtre nous puissions recourir à de tels moyens et encore moins aux abords d'écoles, le Gouvernement peut-il nous indiquer s'il a connaissance du projet de vidéosurveillance à l'école secondaire de Bassecourt au travers le département de la formation et s'il soutient l'installation de vidéosurveillance aux abords ou dans les lieux de formation jurassiens ?

D'avance je remercie le gouvernement de sa réponse.

Loïc Dobler